



Forum régional des États membres de la CEDEAO sur le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN)

15-16 août 2019

Abuja, Nigeria

Déclaration

Les pays d'Afrique de l'ouest et TIAN

1. La Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN) et le Forum ouest-africain des militants d'ICAN ont organisé les 15 et 16 août 2019 à Abuja, au Nigéria, un forum régional à l'intention des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le Traité d'Interdiction des armes nucléaires (TIAN), pour faire le point sur le traité dans une perspective régionale; évaluer les avancées en matière de désarmement nucléaire, de sécurité mondiale et de normes humanitaires et prospecter les progrès vers son entrée en vigueur. Étaient présents des représentants de pays d'Afrique de l'Ouest¹, du Parlement et de la Commission de la CEDEAO, ainsi que des représentants du Mexique, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'organisations de la société civile.
2. Le Forum régional des États membres de la CEDEAO sur le TIAN s'est déroulé à une période de risques accrus d'utilisation des armes nucléaires - la plus élevée que le monde ait connue depuis la guerre froide. L'existence d'armes nucléaires dont des milliers sont en état d'alerte, conjuguée au recours continu aux armes nucléaires dans les doctrines militaires et dans les concepts de sécurité, ainsi que les menaces d'utilisation éventuelle des armes nucléaires, sont largement considérés comme augmentant le risque de détonation nucléaire délibérée ou accidentelle.
3. En même temps, la lenteur des progrès vers un monde exempt d'armes nucléaires, le non-respect persistant des obligations en matière de désarmement nucléaire, notamment de l'article VI du Traité sur la Non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des autres mesures et actions convenues en matière de désarmement nucléaire, demeurent une cause de préoccupation. Les participants ont noté avec regret que les États dotés d'armes nucléaires ne s'étaient pas engagés de manière constructive dans le Traité et l'Initiative humanitaire sur les armes nucléaires, et les ont instamment priés de le faire afin de garantir au reste du monde leur engagement en faveur de la paix et des droits de l'homme fondamentaux.
4. Toute utilisation d'armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires catastrophiques. Les armes nucléaires peuvent provoquer la destruction, la mort, le déplacement, la famine et des épidémies à

¹ Des représentations permanentes auprès de la CEDEAO du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée Bissau, du Nigéria et de la Sierra Leone ; des représentants des ministères des affaires étrangères du Ghana, de la Guinée et du Nigéria; ainsi que du ministère fédéral de la justice du Nigéria.

l'échelle mondiale, menaçant la survie même de l'humanité. Les armes nucléaires, si elles sont réutilisées, auront un impact profond sur les États au-delà des zones visées, y compris celles appartenant à des zones exemptes d'armes nucléaires. Les armes nucléaires causent des dommages à long terme graves et généralisés sur l'environnement, le climat, la santé, le bien-être humain, le développement socio-économique et l'ordre social.

5. Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) continue de souligner qu'aucune réponse humanitaire adéquate ne serait possible au lendemain d'une attaque nucléaire. Toutes les régions et tous les peuples sont concernés par les efforts visant à faire progresser le droit international humanitaire et à éliminer les armes nucléaires.
6. Les États membres de la CEDEAO ont toujours été des ardents défenseurs du multilatéralisme et de la sécurité humaine. Démontrant leur position de principe de longue date sur le désarmement nucléaire et animés par un sens aigu des responsabilités, les pays africains ont été très actifs dans le cadre de «l'initiative humanitaire sur les armes nucléaires» et ont continué à jouer un rôle moteur dans le processus de négociation qui a abouti à l'adoption du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) le 7 juillet 2017, premier instrument mondial juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires.
7. Le TIAN a été reconnu comme une réalisation historique, à laquelle les pays de la région ont contribué de manière significative. Ils ont été parmi les premiers à signer le traité. À ce jour, un État membre de la CEDEAO a ratifié le TIAN (la Gambie) et sept autres l'ont signé (Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée Bissau, Nigéria et Togo); ils travaillent actuellement sur les procédures nationales en vue de sa ratification ou planifient d'initier la procédure nationale. Les participants ont reconnu le rôle important que les pays de la région et la Commission de la CEDEAO doivent jouer dans l'entrée en vigueur rapide du traité. La tenue de ce forum peut contribuer à ce processus.
8. Les participants ont exprimé le besoin d'accroître la sensibilisation, le partage des connaissances et le renforcement des capacités sur l'impact humanitaire des armes nucléaires et sur le TIAN aux niveaux national et régional. Ils ont en outre mis en évidence des priorités contradictoires et une coordination insuffisante entre les défis à relever pour que le traité puisse entrer rapidement en vigueur. Le rôle de la société civile face à ces défis a été souligné et encouragé.
9. Aucun État de la CEDEAO ne possède d'armes nucléaires ou ne prétend être protégé par les armes nucléaires. Tous les États de la CEDEAO respectent pleinement les interdictions énoncées à l'article 1 du TIAN. Il a été noté que le Traité de Pelindaba de 1996, qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires reconnue à l'échelle internationale, contient des interdictions analogues à celles énoncées dans le TIAN. Ainsi, la signature et la ratification du TIAN par un État partie au Traité de Pelindaba ne devraient présenter aucun défi en termes de ratification et de mise en œuvre dans la législation nationale. Le TIAN vise à universaliser les normes déjà présentes dans le traité de Pelindaba.
10. Les participants ont souligné que le TIAN est pleinement compatible avec le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et d'autres instruments de non-prolifération nucléaire et les complète. Le TIAN et les efforts pour faire progresser le désarmement nucléaire soutiennent les progrès dans la

réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Les dépenses actuelles consacrées aux armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires réduisent les financements consacrés au développement et à la réalisation des objectifs de développement durable.

Prochaines étapes sur le TIAN

11. Le TIAN entrera en vigueur lorsque 50 États l'auront ratifié ou y auront adhéré. Les États africains doivent maintenir leur rôle de leadership démontré au cours des négociations en ajoutant leur voix, leur vote et leur signature et/ou ratification du TIAN. Pour ce faire, la nécessité d'approfondir la coopération et la collaboration entre les États membres de la CEDEAO sur la question a été soulignée.
12. Les participants ont exprimé leur ferme soutien en faveur de l'entrée en vigueur rapide du TIAN en tant qu'étape essentielle pour l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et ont convenu de travailler à la signature et à la ratification (selon le cas) du traité.
13. Les participants au Forum reconnaissent et applaudissent les pays africains pour leur courage à déclarer le continent zone exempte d'armes nucléaires, ainsi que les États membres de la CEDEAO pour leur position ferme contre la vente et le mouvement des armes légères et des munitions dans la région. Les participants invitent la CEDEAO, en collaboration avec ICAN et le CICR, à œuvrer pour que la question du TIAN soit inscrite à l'ordre du jour des prochaines réunions du Conseil des ministres et du Sommet des chefs d'État de la CEDEAO afin de consolider l'élan régional en vue de la signature et de la ratification du TIAN. L'encouragement et l'appui de la Commission de la CEDEAO et l'engagement continu du Parlement de la CEDEAO ont été jugés importants à cet égard. Le CICR et ICAN ont exprimé leur volonté de soutenir ces efforts.
14. Les participants ont en outre exprimé le souhait de prendre part aux futures réunions régionales sur ce sujet afin de renforcer l'engagement sur la question, notamment en examinant les dispositions du traité relatives à la mise en œuvre au niveau national.
15. Une cérémonie de signature et de ratification de haut niveau aura lieu à New York le 26 septembre 2019, à l'occasion de la Journée internationale de l'ONU pour l'élimination totale des armes nucléaires. Les États membres de la CEDEAO ont été encouragés à saisir cette opportunité.
16. Les participants ont également été encouragés à utiliser les outils d'assistance existants, notamment le kit de signature et de ratification du traité publié par le CICR, ainsi que le kit d'information sur la signature et la ratification publié par le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies sur les affaires juridiques.
17. Les participants ont convenu de rester en contact d'ici l'entrée en vigueur du TIAN et au-delà pour continuer à s'engager activement, y compris dans tous les contextes régionaux appropriés, pour la signature, la ratification et la mise en œuvre du TIAN.

Abuja, 16 août 2019